## Conseil municipal du Lundi 12 mai 2025

Le lundi 12 mai deux mille vingt-cinq, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique LAMAZIERE, Maire, à dix-neuf heures :

- Etaient présents :

CAILLER Julien , BLANGY Patrick, BOURDIER Béatrice, CHENAULT Anne-Lyse, FLEURY Audrey, GUITTON André, LAMBERT Christine, LOISEAU Christian, TYSSANDIER Maguy, VIAUD Annette.

- Absents excusés :

ANDRADE Robert a donné un pouvoir à Annette Viaud

GASSELING Benjamin

SELLIER Camille a donné un pouvoir à Maguy Tyssandier

**ORDRE DU JOUR :**

- **Convention d'occupation du restaurant du lac des Saules.**
- **Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la constitution d'un abri couvert sur les parcelles AC n° 359 et 408.**
- **Détermination du nombre d'adjoints.**
- **Élection éventuelle d'un nouvel adjoint.**
- **Indemnité des adjoints.**

Maguy Tyssandier est désignée secrétaire de séance.

### 1. Convention d'occupation du restaurant du lac des Saules.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'occupation du restaurant du Lac des Saules. (point sur les vidanges rajouté à la demande d'un conseiller)

Vérifier si la commission de sécurité du SDIS est à prévoir avant l' ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet de convention et autorise Madame le Maire à le signer.

**Scrutin :**

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages « contre » : 0 Abstentions : 0 Suffrages « pour » : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

- Suffrages définitifs concernant la convention : 13

2. **Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la constitution d'un abri couvert sur les parcelles AC n° 359 .**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'un abri couvert sur les parcelles cadastrées section AC n° 359 et indique que, pour cela, une déclaration préalable de travaux doit être déposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce projet et autorise Madame le Maire à établir et signer la déclaration préalable correspondante.

**Scrutin :**

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages « contre » : 0 Abstentions : 0 Suffrages « pour » : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

- Suffrages définitifs concernant la déclaration préalable : 13

3. **Détermination du nombre d'adjoints.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Christine LAMBERT a démissionné de sa fonction de 3e adjointe.

Madame le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints, actuellement au nombre de trois. Le nombre d'adjoints peut aller jusqu'à quatre.

Les conseils municipaux, sont invités à voter à bulletins secrets si 1/3 du conseil le demande, pour la détermination du nombre d'adjoints, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse d'élire un adjoint supplémentaire.

**Scrutin :**

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages « contre » (4 adjoints) : 10 Abstentions : 0 Suffrages « pour » (4 adjoints) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Suffrages définitifs concernant le nombre d'adjoints : 10 pour 3 adjoints et 3 pour 4 adjoints

4. **Élection éventuelle d'un nouvel adjoint : SANS OBJET**

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que, lorsqu'il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, l'adjoint nouvellement élu prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remontera d'un rang ou alors, le Conseil Municipal peut également décider que ce nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant

Les Conseillers Municipaux décident que le nouvel adjoint prendra la place de Madame Christine LAMBERT, au rang de troisième adjoint.

Madame Le Maire demande quelles sont les candidatures au poste de 3ème adjoint :

- ...
- ...
- ...

Madame le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 3ème adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages au 1er tour (à la majorité relative aux 2e et 3e tours éventuels).

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin nominal. Les voix sont comptées par candidat : il n'est pas nécessaire, mais pas interdit, de présenter de liste et aucune règle de parité ne s'applique.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Scrutin :**

Nombre de votants :

Nombre de suffrages blancs ou nuls : Abstentions :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

- Suffrages obtenus :

## 5. Indemnité des adjoints : SANS OBJET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'indemnité des adjoints qui est calculée à partir de la valeur du point d'indice (Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales) : pour une population de 500 à 999 habitants : 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du montant fixé pour l'indemnité des adjoints comme suit :

| FONCTION | NOM | PRÉNOM | INDEMNITÉ |
|---|---|---|---|
| 1e Adjoint | TYSSANDIER | Maguy | 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| 2e Adjoint | BLANGY | Patrick | 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| 3e Adjoint | ... | ... | 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| 4e Adjoint | VIAUD | Annette | 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |

Les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

**Scrutin :**

Nombre de votants :

Nombre de suffrages « contre » : Abstentions : Suffrages « pour » :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

- Suffrages définitifs concernant l'indemnité des adjoints :

**Informations diverses :**

- Ouverture du restaurant du lac le vendredi 23 mai avec soirée d'inauguration offerte par le restaurateur et la mairie.
- Chapiteau à déployer avant passage de l'Apave. WC publics à terminer.
- Réunion demain mardi à 14h30 avec médecins, ATD16 et Cabinet architecture pour présentation projet final MSP. Permis de construire avec avis favorable en cours de rédaction, à afficher dès réception avec constat d'huissier à l'appui.
- Projet de déclaration préalable de travaux pour la remise en état de la terrasse du local de chasse heurtée par un véhicule qui a pris la fuite. A délibérer au prochain conseil. Plainte à la gendarmerie.
- Logo de la commune présenté bientôt sur le Facebook de la commune en deux annonces plus un visuel explicatif. Et bandeau pour Facebook.
- Travaux de l'église : devis à signer pour la pose des lauzes.
- Suite à notre demande, la trésor public lance une saisie sur les comptes SFR pour le paiement de la redevance d'entretien des terrains.
- Formation gestion sobre et raisonnée de l'eau dans les espaces verts : un agent à déléguer les 5 et 6 juin..
- Rallye lecture organisé par la bibliothèque. Flyers à distribuer. Tondre les espaces prévus à cet effet.
- Augmentation des effectifs à la maternelle : 30 élèves à la rentrée, possibilité d'avoir un personnel supplémentaire en contrat aidé ??
- Rencontre avec inspectrice le jeudi 19 juin : pour accueil des moins de 3 ans et évolution de effectifs de l'école. Vers une quatrième classe ??
- Prochain conseil **le 2 juin à 19 heures.**

**Plus rien ne restant à délibérer, la sénace est levée à 19h47.**